

Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté

Réunion du lundi 5 mars 2018 à 16h.

Présents :

- Mme le Proviseur
- M. le Directeur
- M. le CPE
- Mme Breuzin, enseignante
- Mme Leflon, enseignante
- Mme Dung, secrétaire
- Mme Nojac, parent
- Mme Camart, parent
- Melle Beernaert, élève TSA
- M. Vieville, élève TES
- Melle Kouteili, élève 3eC
- Mme Desplat, infirmière.

Excusés :

- Mme Jouanolou
- M. Dumesnil
- Mme Méthais

Ordre du jour

1. Parcours santé dans l'établissement

Madame Desplat, infirmière : Présentation des activités prévues dans l'ensemble des classes et niveaux sur l'ensemble de l'année.

Des séances de formation et prévention assurées par les personnels de santé de l'établissement ou des intervenants extérieurs : Cabinet dentaire, Docteur Bry, Monsieur Capa..

Les séances d'information sur les conduites à risques ont été prévues pour des élèves plus jeunes : 5^e.

Une enseignante souhaiterait que des séances de formations aux risques des écrans soient assurées pour les parents des petits de maternelle.

Pour les lycéens, les interventions sont prévues à la demande et en fonction des besoins, ou en fonction des situations individuelles, écoute, assistance ou aide à la relaxation.

Par ailleurs des séances de formations aux premiers secours sont prévues pour les enseignants.

2. Questions posées par les parents

Quelles actions sont possibles pour éduquer les enfants à s'occuper de leurs affaires ?

Avant chaque départ en vacances, les objets trouvés dans l'école sont exposés à la sortie du self-service à un endroit où tous les élèves passent. Ces vêtements sont laissés quelques temps, les objets non récupérés sont ensuite donnés à des associations caritatives.

Quelles actions pour empêcher la dégradation volontaire des biens d'autrui et responsabiliser les élèves?

Il n'y a pas de tags dans le lycée. Il y a forcément des déchets au sol dans un lycée avec 1130 élèves. Les dégradations volontaires, par exemple dans les salles, sont immédiatement signalées par les enseignants quand elles sont constatées. Les agents réparent les dégâts occasionnés pour éviter la prolifération des graffitis. Les coupables, lorsqu'ils sont identifiés, doivent par la suite effectuer des travaux d'utilité collective.

Quelle information pour le code vestimentaire et quelles sanctions ?

Il y a eu une intervention par Mme le Proviseur et M. le CPE en début d'année. Les élèves qui portent des vêtements non réglementaires sont accompagnés à la vie scolaire afin qu'une solution soit trouvée.

Les élèves signalent que les plus jeunes du collège portent souvent des shorts courts sans être pour autant sanctionnés.

C'est vrai et un rappel sera fait dans ce sens, cependant, M. le CPE rappelle que les plus grands doivent montrer l'exemple et se préparer à leur vie future, savoir trouver la tenue adaptée à la circonstance ou à la situation fait partie des codes à maîtriser.

Politesse et respect des adultes : de plus en plus d'élèves négligent la politesse, que faire pour les rappeler à l'ordre ?

Les enseignants se plaignent rarement d'incivilités de la part des élèves.

De l'avis des élèves présents, ce manque de politesse est principalement envers les personnels vietnamiens : surveillants, gardiens et accompagnateurs du bus. Les élèves manquant de respect sont rappelés à l'ordre voire sanctionnés. Il faut signaler ces comportements : un rappel sera fait auprès des gardiens et des surveillants. Une information dans ce sens sera faite aux responsables des transports scolaires.

Santé : comment sensibiliser les élèves à la consommation excessive de boissons sucrées ?

Mme Ruppert travaille ces questions avec ses classes, un panneau présentant les différentes boissons et leur niveau équivalent en sucre pourrait être installé à la cantine. A voir avec les infirmières et les enseignants de SVT.

Quels sont les retours des infirmières après les séances de prévention contre la drogue et stupéfiants pour les élèves ?

Il y a eu des séances de prévention en direction des plus jeunes sur un mode interactif qui visait à libérer la parole et favoriser l'échange. Ce dispositif doit être complété par une discussion avec les parents. Si un enfant est inquiet, il doit pouvoir trouver un interlocuteur à l'école ou à la maison. Le lycée est une pièce du dispositif de prévention mais ne peut agir seul.

Un ancien élève du Lycée viendrait régulièrement vendre devant le lycée et les élèves sortent comme ils veulent :

C'est faux, nous avons des caméras et des gardiens devant le lycée, il n'y a pas de vente devant la porte. Les gardiens veillent. Les collégiens ne sortent qu'à la fin de leurs cours, quelques rares lycéens sont interdits de sortie par leurs parents : leurs photos ont été communiquées aux gardiens par les services de Vie Scolaire. Ceux qui sont pris faisant le mur sont sanctionnés et les familles sont prévenues.

A-t-on rappelé aux élèves les risques encourus au Vietnam en cas de consommation de stupéfiants, le gendarme du consulat s'est-il déplacé ?

Il n'y a pas eu de rencontre avec le gendarme du consulat, mais celui-ci pourrait participer à la réunion de l'UPMD qui devrait avoir lieu en direction des parents.

Avons-nous un panneau rappelant l'interdiction de fumer ou vapoter :

L'interdiction figure dans le règlement intérieur de l'établissement et un panneau est fixé à l'entrée du lycée.

Pourquoi ne pas faire, comme cela se fait dans des établissements de la ville des tests de dépistage aléatoires pour identifier les usagers et alerter les élèves en général ?

La demande a déjà été faite l'an dernier, ces pratiques ne sont pas légales. Le lycée préfère pratiquer des actions ciblées sur les élèves qui sont identifiés comme consommateurs. Les familles sont alors immédiatement contactées pour organiser un suivi par des personnels spécialisés.

Les fumeurs sont installés devant la porte ou sur le chemin d'accès aux bus, les enfants passent tout près :

Difficile de trouver un nouveau coin fumeur. L'interdiction de fumer n'est valable que dans l'enceinte. On ne peut pas non plus installer un abri sur un terrain qui ne nous appartient pas. Il faudra réfléchir à cette question.

Autres points abordés

Désinsectisation, combien de fois par an ?

Elle est pratiquée toutes les semaines.

L'appareil de mesure de la qualité de l'air a été livré la semaine dernière. Il est testé pendant un mois. Des mesures sont prises par les infirmières 2 fois par jour à 2 endroits différents. Au bout d'un mois, une réunion bilan aura lieu entre la direction, les enseignants d'EPS et du primaire ainsi que les infirmières. Un protocole est en cours d'étude, il sera présenté et validé en CE d'ici la fin de l'année pour entrer en vigueur à la rentrée prochaine.

Fin de la séance à 17h15.

Secrétaire de séance :

M. Beernaert

Mathilde BEERNAERT

Le Proviseur

V. Ronne

Véronique RONNE

